

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 **Présents : 12** **Représentés : 2** **Votants : 14**

Sont présents : BENITO Patricia, CHEVALIER Cécile, DONEYS Jean-Luc, TEISSEDE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : POUGET Alain représenté par Patricia BENITO, PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Cécile CHEVALIER.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 04 avril 2025

Délibération N° DEL 2025 030 – Sollicitation du fonds de soutien aux communes d'Aurillac Agglo

Aurillac Agglo a mis en place un fonds de soutien à l'investissement de ses 25 communes défini en fonction de leur population et mobilisable entre 2022 et 2026. Pour ce faire :

- La demande doit être appuyée par une délibération de la commune sollicitant l'aide et fixant le plan de financement définitif du projet ;
- Le montant sollicité auprès de l'EPCI ne peut excéder la part de financement de la commune bénéficiaire ;
- Le cumul des aides publiques directes, y compris le fonds de concours communautaire, ne peut dépasser 80 % de la dépense subventionnable.

La commune de Saint-Paul-des-Landes a 2 projets pouvant bénéficier de ce fonds de soutien

- Travaux bâtiments communaux

Le montant total des opérations s'élève à 59 648,78 € H.T. soit 71 578,54 € T.T. C

	Montant H.T.
Fonds de soutien Communauté d'Agglomération	29 824,39 €
Autofinancement de la commune	29 824,39 €
TOTAL	59 648,78 €

- Aménagement Pôle Enfance Jeunesse

Le montant total des opérations s'élève à 110 450,45 € H.T. soit 132 540,54 € T.T. C

	Montant H.T.
CAF	43 448,00 €
Fonds de soutien Communauté d'Agglomération	30 175,61 €
Autofinancement de la commune	36 826,84 €
TOTAL	110 450,45 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide au titre du Fonds de soutien aux communes d'Aurillac Agglo, pour l'exercice 2025,
- D'adopter les plans de financement prévisionnels indiqués ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de ce fonds de soutien.

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENOÎT



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER